

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023

Salle du conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

Monsieur Axel DUGUA, **maire** ;

Monsieur Régis CADEGROS ; Madame Andonella FLECHET ; Monsieur Jean-Luc DEGRAIX ;
Madame Sandrine FRANÇON ; Monsieur Jean-Paul RIVAT ; Madame Aline MOUSEGHIAN ;
Monsieur Gilles GRECO ; Madame Catherine CHAPARD ; Monsieur Bruno CHANGEAT ;
Monsieur Daniel FAYOLLE ; Madame Béatrice COFFY ; **adjoints.**

Monsieur François MORANGE ; Monsieur Alexandre CIGNA ; Monsieur Pierre DECLINE ;
Madame Michelle DUVERNAY ; Monsieur Yves ALAMERCERY ; Monsieur Jean-Marc LAVAL ;
Madame Geneviève MASSACRIER ; Madame Michèle FREDIERE ; Monsieur Jean-
Luc BOUCHACOURT ; Monsieur Francis NGOH NGANDO ; Monsieur Philippe PARET ;
Madame Florence VANELLE ; Madame Florence VILLEDIEU ; Madame Sylvie THEILLARD ;
Madame Ayse CALYAKA ; Madame Abila CIPRIANI ; Monsieur Raphaël BERNOU ;
Madame Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Madame Isabelle SURPLY ;
Monsieur Jean MINNAERT ; Madame Patricia SIMONIN-CHAILLOT ;
Madame Nathalie ROBERT ; Monsieur Pierre-Mary DESHAYES ; Madame Juliette BOULLIAT,
conseillers municipaux.

Absents représentés :

Madame Stéphanie CALACIURA qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX ;

Madame Dudu TOPALOGLU qui donne pouvoir à Madame Florence VANELLE ;

Monsieur Romain PIPIER qui donne pouvoir à Madame Christiane MARQUET-MASSARDIER ;

Quorum : 36 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Madame Catherine CHAPARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 1 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE
- 2 - ELECTION DU MAIRE
- 3 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
- 4 - ELECTION DES ADJOINTS

ADMINISTRATION GENERALE

- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE AU MAIRE EN APPLICATION DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- 6 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

RESSOURCES HUMAINES

- 7 - PLAFOND DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX EMPLOIS DE CABINET

M. CADEGROS : Bonsoir à tous. Très heureux de vous accueillir dans cette salle du Conseil municipal qui est même un petit peu petite puisqu'on était obligé d'ouvrir la salle des commissions qui est à côté où il y a une retransmission d'ailleurs sur un écran géant, pour suivre ce conseil qui est un conseil exceptionnel, solennel, je dirais, avec l'élection du nouveau maire.

Mais avant ce passage, cette élection du nouveau maire, je voudrais revenir quelques instants sur les événements dramatiques que notre pays vient de subir.

En effet, Monsieur Dominique BERNARD qui est professeur de lettres au lycée Gambetta à Arras a été victime le 13 octobre d'un acte terroriste, il a été lâchement assassiné au cours de ses fonctions d'enseignant. Dans ces moments tragiques, nous dénonçons l'horreur de cet acte odieux et nous exprimons tout notre soutien à la communauté éducative, à la famille et aux proches de Dominique BERNARD.

Nous réaffirmons aussi notre attachement aux valeurs républicaines, à la liberté de conscience, à la liberté d'expression et à la défense de la laïcité. Nous rappelons aussi notre attachement à la démocratie, la barbarie du terrorisme islamique et la haine n'ont pas lieu d'être chez nous dans notre république, c'est pourquoi en la mémoire de Monsieur Dominique BERNARD, de Samuel PATY, lui aussi victime du terrorisme il y a trois ans et en mémoire de toutes les victimes du conflit entre Israël et la Palestine, je voudrais que nous respections une minute de silence.

Je vous propose de vous lever.

Une minute de silence en mémoire des victimes.

Je vous remercie tous pour cette belle unanimité et puis ce moment de recueillement.

DL2023.0142. INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

M. CADEGROS : Suite à son élection aux sénatoriales, vous savez que Monsieur Hervé REYNAUD a démissionné de son poste de maire de Saint-Chamond le 11 octobre, avant d'ouvrir ce conseil, il nous faut installer un nouveau conseiller municipal pour le remplacer numériquement et arriver à 33 élus pour la majorité.

Avant cela, je voudrais rendre hommage et remercier Monsieur Hervé REYNAUD pour le travail accompli depuis 2014 à travers un bilan qui se manifeste sur plusieurs secteurs de la ville :

- sur le secteur de Novaciéries, avec la halle n° 1 ;
- la création du cinéma multiplex ;
- les divers commerces et activités qui s'y sont développés ;
- le parc urbain ;
- l'esplanade Simone Veil ;
- le skatepark ;
- l'école d'infirmières et d'aides-soignantes ;
- une implantation de nombreuses entreprises ;
- la rénovation du bâtiment 60.

Au total, ce sont plus de 1 000 emplois qui ont été créés sur le secteur.

Son action se manifeste aussi :

- à la Varizelle, avec la construction de l'Arena, l'aménagement de la zone commerciale avec de nombreux commerces ;
- à l'entrée de la ville, rue de Saint-Étienne aussi, avec la démolition de plusieurs bâtiments dont l'ex Centr'Auto Plaine pour en faire une entrée de ville dynamique et commerçante ;
- à Izieux, la rénovation de la place Nationale ;
- la rénovation la place Louis Comte et du quartier du Creux ;
- la découverte du Gier ;
- la rénovation de l'école Verlaine et la transformation de l'ex-école en un centre de loisirs et un restaurant scolaire ;
- la rénovation de la piscine ;
- à Saint-Julien, la rénovation de la place de l'Hôtel-Dieu, auparavant, souvenez-vous, il y avait une verrue constituée par le bâtiment de la Sécurité sociale, c'est aujourd'hui une place dégagée mettant en évidence ce beau bâtiment qui est l'Hôtel-Dieu qui sera aménagé dans les années qui viennent ;
- il y a aussi la construction d'une nouvelle chaufferie à bois avec le développement du réseau de chaleur, je vous rappelle que nous avons réduit de plus de 30 % notre consommation d'énergie sur la Ville ces huit dernières années ;
- action aussi à Fonsala avec la création de la Maison des associations et de la Maison médicale qui est en cours de finition ;
- une aide à l'installation de commerce place de Savoie et place Île de France ;
- la construction de trois padels ;
- la rénovation de la Maison des sports et du terrain Zenaf ;

- la construction d'un nouveau plateau sportif comme à Izieux d'ailleurs en partenariat avec l'association Sport dans la Ville ;
- action qui se manifeste aussi en centre-ville, avec la transformation de la place Saint-Pierre qui est aujourd'hui une place apaisée avec des terrasses,
- la démolition de l'ex-foyer Barra ;
- la démolition de l'ex-commissariat qui est une prémisse de la rénovation du quartier de Lavieu ;
- le désenclavement du quartier Paradis, avec la création d'une nouvelle voie de circulation ;
- la création de la salle Roger Planchon à la place de l'ancien cinéma et la rénovation de la médiathèque ;
- la rénovation du plafond de l'église Saint-Pierre ;
- la construction de bâtiments pour la Pétanque Saint-Chamonoise ;
- la création d'un centre de supervision urbain à la police municipale et à ce propos, je voudrais bien que le nombre de caméras de vidéo protection est passé de sept caméras en 2014 à 196 aujourd'hui et le nombre de policiers municipaux est passé de 18 agents en 2014 à 31 agents ce jour, avec un élargissement des horaires et la création d'une brigade de soirée ;
- et aussi dans d'autres quartiers, comme la rénovation de la place La Valette ;
- la création d'une cantine scolaire à Chavanne et à La Chabure.

Vous voyez qu'au final, la Ville s'est transformée depuis ces dix dernières années, je peux dire que Monsieur Hervé REYNAUD a été un maire bâtisseur et visionnaire et je voudrais le remercier, toute l'équipe municipale peut le remercier pour son activité à la tête de la Commune.

Voilà ce que je voulais dire en préambule, pour souligner l'action faite par Monsieur Hervé REYNAUD, démissionnaire, et pour le remplacer, le Code électoral prévoit, je lis : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

La suivante de liste, sur la liste conduite en 2020 par Monsieur Hervé REYNAUD, est Madame Juliette BOULLIAT, il nous faut prendre acte de son installation comme Conseillère municipale. Il n'y a pas de vote, elle est présente ici et on est bien content de l'accueillir au sein de notre conseil.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. CADEGROS : Ceci étant fait, le Conseil municipal est au complet, il nous faut tout d'abord désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il des volontaires ? Une volontaire, Madame Catherine CHAPARD qui sera secrétaire de séance.

Le préambule étant fait, le Conseil municipal étant complet, je vais laisser la présidence au doyen de notre assemblée, c'est la législation qui nous le demande, Monsieur François MORANGE qui est à côté de moi pour l'élection du maire.

M. MORANGE : Monsieur le Directeur général, peut-être allez-vous faire l'appel nominal des présents ?

M. MONTÈS : Tout à fait. Bonsoir.

Monsieur le Directeur général des services procède à l'appel nominal.

M. MORANGE : Merci, Monsieur le Directeur général des services. Le quorum étant atteint, nous pouvons passer à la suite de la séance.

ELECTION DU MAIRE

M. MORANGE : Chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous allons procéder ce soir à l'élection du 46^{ème} maire de Saint-Chamond depuis 1790, certains maires ont eu plusieurs mandatures, mais ce soir, ce sera notre 46^{ème} maire depuis la fin de la Révolution.

Je dois vous rappeler les dispositions du Code général des collectivités territoriales concernant cette élection.

L'article L. 2122-4 dit ceci :

« Le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

S'ensuit la lecture de l'article L. 2122-7 :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il nous faut maintenant désigner deux assesseurs pour cette élection, peut-être un homme ou une femme, peut-être quelqu'un de l'opposition et quelqu'un de la majorité.

Quelqu'un de l'opposition veut-il se présenter ? Madame SURPLY est désignée comme assesseure. Il nous faut un homme maintenant de la majorité. Monsieur DECLINE est nommé assesseur de cette élection.

L'élection va avoir lieu au scrutin secret. Je vous rappelle le déroulement du vote. Une urne circulera auprès de l'ensemble des conseillers municipaux, ceux-ci disposeront d'un bulletin de vote sur lequel ils porteront les nom et prénom du conseiller municipal qu'ils désigneront en tant que maire, bulletin qu'ils mettront dans une enveloppe de vote marron. Vous avez deux enveloppes sous votre sous-main, une marron et une bleue.

Pour l'élection du maire, c'est l'enveloppe marron, les assesseurs procéderont alors au dépouillement.

Je vous demande maintenant d'y inscrire le nom de votre candidat ou de la candidate, mais auparavant, je demande s'il y a un autre candidat que le candidat de la majorité qui se présente, c'est Monsieur Axel DUGUA. Parmi les membres ici présents, y a-t-il d'autres candidats qui se présentent aussi ? Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Il est de tradition qu'on puisse s'exprimer avant le vote.

On ne peut pas s'exprimer au moment où le vote est mis en route, mais on doit pouvoir s'exprimer avant le vote.

M. MORANGE : Monsieur MINNAERT, vous avez la parole.

M. MINNAERT : Excusez-moi. Nous ferons une intervention ce soir à trois voix, si vous voulez, des trois élus de l'opposition qui représentent les écologistes et la gauche.

Il y a plusieurs mois, le Maire, Monsieur Hervé REYNAUD a annoncé sa candidature aux élections sénatoriales de cette année, nous accueillons l'élection de Monsieur REYNAUD aux côtés des trois sénateurs de la Loire :

- Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE, candidat de la macronie, alliée de votre majorité ;
- Cécile CUKIERMAN, présidente du groupe communiste ;
- Jean-Claude TISSOT de la gauche socialiste.

Nous souhaitons que chacun, chacune travaille pour l'intérêt de tous les Français et Françaises, nous espérons que leur élection ne serve pas uniquement aux ligériens et ligériennes et encore moins uniquement aux Saint-Chamonnais comme on a pu le lire dans un article du *Progrès*.

Pour notre part, nous avons confiance dans les deux élus de gauche pour travailler au service de l'intérêt général, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur tous les sujets, plus souvent d'ailleurs sur les chemins à prendre que sur le fond, les écologistes et la gauche sauront continuer à travailler ensemble au Sénat.

Monsieur REYNAUD était tête de liste pour la droite dure, celle qui porte les couleurs d'Eric CIOTTI et de Laurent WAUQUIEZ, la droite qui a permis la réforme des retraites par l'alliance avec MACRON et l'Assemblée sénatoriale. Un épisode qui a mis à mal une nouvelle fois le respect de la démocratie en ne prenant pas en compte l'attente des Français.

Maire de Saint-Chamond, Président de Saint-Etienne Métropole, Conseiller départemental, Monsieur REYNAUD n'a pourtant pas rassemblé autour de sa candidature le nombre de voix assurant les deux sièges précédemment détenus par sa formation. Les méthodes de démocratie de cette formation politique sont très contestées, nous en sommes malheureusement témoins via la presse de la mise à mal de la démocratie à Saint-Chamond et ma collègue poursuivra notre intervention.

Mme MARQUET-MASSARDIER : En effet, les Saint-Chamonnais ont appris par la presse que la majorité comptait quatre prétendants au fauteuil de maire en cas d'élection de Monsieur Hervé REYNAUD au Sénat. Cette information était bon signe, une belle image donnée à la population. Plusieurs élus se sentaient en capacité de prendre les rênes de la Commune. La majorité a décidé de désigner un seul candidat à présenter au suffrage des Conseillers municipaux, il s'agissait d'être le plus rassembleur pour mettre en œuvre son projet, projet bien

entendu, que les forces de gauche et écologistes à Saint-Chamond ne partagent pas, mais nous partageons, au moins nous le supposons, une idée de la démocratie.

La désignation d'une personne découle de débats, d'échanges puis se concrétise par un vote, pas par une désignation bulldozer, le chef désignant son poulain. Nous avons été choqués d'apprendre par la presse la désignation du futur maire, contrairement à ce qui avait été annoncé. Comme élus d'opposition, nous pourrions dire : « Cela ne nous concerne pas, cette désignation est interne, c'est le problème de la majorité », ce sont effectivement vos affaires internes, nous ne pouvons simplement espérer que vous ne vous êtes pas laissé guider par l'âge du candidat, son sexe, son milieu social, mais que vous présentez la personne la mieux à même de rassembler votre majorité.

Là où nous avons notre mot à dire, c'est à propos de l'image que vous renvoyez avec cette désignation du nouveau maire pour Saint-Chamond. Cette image n'est pas saine, la presse a diffusé les dates auxquelles le remplaçant serait désigné démocratiquement au sein de votre équipe, dates toujours repoussées pour être finalement fixées après les sénatoriales pour finir par une forme d'autoritarisme : « Je désigne mon candidat avant un vote interne ».

Connaissant désormais publiquement le choix de Monsieur REYNAUD, il serait logique que chaque conseiller municipal fasse à son tour connaître son choix. Pour notre part, dans un échange constructif pour représenter les forces de gauche et écologiste de Saint-Chamond, avec nos différences et sans aucun *forcing*, nous présentons conjointement ce soir au vote de l'Assemblée municipale une candidate au poste de maire en la personne de Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, j'ai accepté d'être la candidate des deux groupes d'opposition de la gauche et des écologistes afin de porter une autre idée de la démocratie que celle qui a cours actuellement dans la majorité de droite de Saint-Chamond.

Nous croyons en une démocratie où on accepte que chacun puisse s'exprimer, débattre et finalement voter en conscience sans que le chef force la main à quiconque. Nous considérons que les élus municipaux doivent pouvoir prendre leurs responsabilités en conscience sans pression, c'est là tout le sens de cette candidature.

La question que nous nous posons ce soir est la suivante : le choix que la majorité veut prendre se situe-t-il réellement dans l'intérêt général des Saint-Chamonais et de la Ville ? Nous n'en sommes pas certains, nous avons des doutes, peut-être à tort, à propos d'un élu de la majorité qui se prédestinait à des responsabilités nationales avec au final un échec cuisant, l'élu en question étant alors arrivée en troisième position dans sa propre ville.

Ma candidature est aussi une façon d'exprimer ces doutes à propos d'un candidat désigné par le Maire sortant. Donc, je confirme ma candidature.

M. CADEGROS : Juste pour vous répondre que ça a été fait en parfaite démocratie avec un vote interne à bulletin secret dans notre équipe, qu'on n'a pas de leçon à recevoir pour la démocratie de votre part.

M. MORANGE : Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur MORANGE. Tout d'abord, nous nous réjouissons que cette élection fasse venir autant de monde et j'adresse tout particulièrement des remerciements aux services qui font en sorte que cette séance se déroule bien.

Nous concernant, nous avons dit et nous faisons toujours ce que nous disons ne pas adresser de candidats puisque je crois que d'aucuns comprendront qu'effectivement ce qu'on appelle le troisième tour de manière populaire, quand il y a au moins deux tours avant, est un petit peu pipé et déjà fait d'avance. On a déjà croisé des commerçants qui nous ont dit : « Alors, cet Axel DUGUA, maire ? », non, en fait, on doit voter, mais c'était compliqué. Vous ne nous aviez pas facilité la tâche après avoir annoncé quatre candidats dont trois se sont évaporés on ne sait comment et la question est : comment ces candidats se sont-ils évaporés ? Je ne pense pas que ce soir nous aurions une réponse, donc un seul candidat ce soir.

Nous partons du principe avec Madame ROBERT que ce n'est pas un jeu, même si certains s'en sont beaucoup amusés de présenter un candidat de l'opposition qui mécaniquement et numériquement serait repoussé. Je pense que ce n'est pas une farce, même si ça a des allures de tartuffe et que le candidat que nous aurions choisi connaît déjà notre position auprès de lui. Je pense que ce n'est pas très respectueux pour tous les Couramiaux d'avoir agi de cette sorte. Aussi, nous garderons pour nous le vote que nous inscrirons. Mais néanmoins, je rappelle à tout le monde que ce n'est pas une farce, encore une fois, il s'agit de la gestion d'une ville et je demanderai à Monsieur MORANGE, s'il me le permet, de poursuivre mon intervention après l'élection du maire, si vous acceptez.

M. MORANGE : Ce n'est pas dans l'ordre du jour.

Mme SURPLY : Très bien, je poursuis. C'est une adresse que je fais au futur maire, puisque malheureusement, je n'aurais pas la parole après. Mais j'ai envie de citer un collègue qui me dit que depuis que j'ai montré que certains faisaient du vélo sans la selle, vous êtes un peu en roue libre, pardonnez-moi cette comparaison triviale. Ce n'est pas parce que la tête change, chers collègues, que les péchés sont effacés et que les dossiers s'envolent.

Vous allez sûrement me voir venir, peut-être me couper la parole, mais je ne pense pas au vu du nombre de l'assemblée ou me discréditer par la suite dans la presse, mais je comprends, car quand on est blessé, on mord.

M. MORANGE : Madame SURPLY, je vous coupe la parole, vous la reprendrez après l'élection du maire. Si vous voulez, nous allons procéder au vote et après vous prendrez la parole.

Monsieur DEGRAIX voudrait dire un mot aussi, on se donne un peu le même temps de parole à chaque personne.

M. DEGRAIX : Merci, Monsieur le Président de séance. A ce stade des débats, je souhaite vous donner ma part de vérité et vous expliquez mon vote de ce soir. Nous sommes réunis ici pour prendre acte de la démission de Monsieur le Maire et pour élire son successeur. Il me semble traduire l'avis général de la majorité municipale et d'une partie des Saint-Chamonais en disant que nous n'étions pas preneurs du départ d'Hervé REYNAUD. Nous avons un modèle politique qui fonctionnait, qui a fait ses preuves en 2014 et en 2020, finalement assez simple, mais efficace, un *leader*, une équipe, un projet et finalement, ce choix personnel de Monsieur le Maire s'est imposé à nous.

Dès l'annonce de son choix, Monsieur le Maire a lancé un appel à candidatures au sein de notre équipe, en conscience, car la responsabilité de maire de Saint-Chamond se respecte, j'ai fait acte de candidature comme d'autres collègues de la majorité. Cette candidature se fonde sur une expérience. Je suis élu dans cette assemblée depuis 2009, j'ai connu les rangs de l'opposition, j'ai participé activement aux côtés d'Hervé REYNAUD à la victoire 2014. Une candidature qui se fonde sur des compétences, depuis dix ans, j'ai porté avec l'ensemble des collègues des dossiers majeurs en termes d'urbanisme, de projet urbain.

Depuis dix ans à la Métropole, je travaille sur les questions de l'habitat, d'abord aux côtés de Jean-Claude CHARVIN dont je salue la mémoire et en l'absence aujourd'hui de Gilles ARTIGUES, vice-président à Saint-Étienne Métropole, j'assume la délégation en tant que Conseiller communautaire délégué.

Cette candidature se fonde surtout sur l'envie d'endosser cette charge, car Saint-Chamond reste une terre de défis et pour moi, la vie municipale est un engagement et une passion. En me lançant dans ces aventures, je savais que je ne serais pas le candidat officiel, je savais dès le début que je n'aurais pas le soutien du maire sortant. Fallait-il pour autant renoncer ? Non, car j'estime que ma candidature est légitime.

Dans cette période de débat qui s'ouvrait au sein de notre équipe, dans cette période d'incertitude, mon devoir de candidat était de faire preuve de responsabilité. Ainsi, deux lignes directrices ont guidé mon action. La première était d'accepter le choix de l'équipe et j'ai fait preuve de dignité au moment du résultat. La deuxième, ne pas abîmer l'équipe, ne pas casser ce que nous avons construit collectivement depuis 15 ans, voilà pourquoi j'ai fait une campagne pour et non une campagne contre des candidats qui sont avant tout des collègues.

Ne pas abîmer l'équipe, c'est garder en interne nos échanges, nos débats. Plusieurs fois, j'ai été sollicitée par la presse, à chaque fois, j'ai refusé de m'exprimer pour garantir la cohésion de l'équipe et pour ne pas faire le jeu de l'opposition propre à jouer la division.

Cette aide tacite que nous avons entre nous a volé en éclats avec la prise de position publique du maire au lendemain de son élection au Sénat, cette prise de position publique a mis d'une certaine façon la pression sur l'équipe. Pouvait-on encore contredire le Maire ?

Cette prise de position publique a inévitablement généré des commentaires dans la presse, on a parlé à propos de mes soutiens de récalcitrant, de dissident, je voudrais ce soir rétablir la vérité. Notre équipe est composée de Saint-Chamonnais profondément attachés à notre ville, elle est riche de sa diversité qui s'est exprimée, car le débat n'est pas la division et le 7 octobre dernier, le vote en interne a livré son verdict, 15 voix pour ma candidature, 18 voix pour la candidature d'Axel DUGUA. Un résultat très serré et à deux voix de la majorité, je vous exprime ma légitime déception et je remercie mes collègues qui ont adhéré à mon projet.

Maintenant, aucun des deux candidats n'a la majorité absolue au Conseil municipal, il faut donc composer. La politique du pire, non, les Saint-Chamonnais ne le comprendraient pas. En responsabilité, je fais le choix ce soir de ne pas présenter ma candidature en conseil et de voter la candidature d'Axel DUGUA. D'abord, car je me suis engagé auprès de l'équipe et la parole est d'or. Beaucoup de nos concitoyens se détournent de la politique, car ils n'ont plus confiance dans la parole des élus, il s'agit de les rassurer en dépassant les ambitions personnelles pour défendre l'intérêt général.

J'ai un engagement avec les Saint-Chamonais jusqu'en 2026, car j'ai été élu en 2020 sur la liste d'Hervé REYNAUD et je n'abandonne pas le navire au milieu du gué. Au-delà de nos personnes, des stratégies politiques, parfois surprenantes et décevantes, il y a un enjeu majeur qui reste la transformation urbaine de Saint-Chamond pour le bien de tous.

Je souhaite dans l'avenir porter ces projets d'urbanisme qui me tiennent tellement à cœur et pour lesquels je me suis engagé dans la vie municipale.

Je vous remercie.

Applaudissements

M. MORANGE : Mes chers collègues, maintenant, nous allons passer au vote. Nous avons deux candidats :

- une candidate : Madame SIMONIN-CHAILLOT ;
- un candidat, Monsieur Axel DUGUA.

Je vous rappelle qu'il faut se servir de l'enveloppe marron, vous marquez les prénoms et noms, le prénom et nom du candidat, du candidat que vous aviez choisi.

Intervention hors micro

M. MORANGE : Ce n'est pas inscrit dans les textes.

Intervention hors micro

M. MORANGE : Il y a un isolement qui est prévu dans la salle juxtaposée. Les élus qui veulent aller vont...

M. MINNAERT : C'est une obligation de tous les élus.

Intervention hors micro

M. MORANGE : Monsieur MINNAERT, pour ne pas prolonger la séance, je propose qu'on aille dans l'isolement à tour de rôle en commençant par exemple par Madame MASSARDIER.

On va à tour de rôle dans l'isolement en commençant par vous et on fait le tour de la salle. On le fait rapidement de manière à ne pas le prolonger. Madame MASSARDIER, Madame SIMONIN-CHAILLOT et Monsieur MINNAERT.

Intervention hors micro

M. MORANGE : Suivez pour pas que la séance dure une heure sur le vote. Monsieur DESHAYES, si vous voulez suivre. Monsieur NGOH NGANDO. Allez-y, on se suit tous. Madame CIPRIANI, Madame BOULLIAT nouvellement élue.

Intervention hors micro

M. MORANGE : Je vais demander à Madame SURPLY et à Monsieur DECLINE de rejoindre l'urne pour le dépouillement.

Dépouillement des bulletins de vote

M. DECLINE : Les résultats sont les suivants :

- Monsieur Axel DUGUA : 31 voix ;
- Madame SIMONIN-CHAILLLOT : 4 voix ;
- Monsieur Jean-Luc DEGRAIX : 1 voix ;
- 3 suffrages blancs.

Monsieur Axel DUGUA est élu maire de Saint-Chamond.

Applaudissements

M. MORANGE : Monsieur le Maire, toutes mes félicitations, bon vent.

M. le Maire : Mes chers collègues, bonsoir. Je vous propose peut-être d'attaquer par la prise de parole de Madame SURPLY qui voulait compléter son propos de tout à l'heure et puis après, j'aurai l'occasion de vous dire un mot à tous.

Mme SURPLY : Merci. Chers collègues, Monsieur le Maire, j'avais effectivement écrit une adresse au futur maire de la Ville.

Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que la tête change que les dossiers s'envolent et la responsabilité qui vous incombe est énorme. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Peut-être allez-vous me décrédibiliser de quelque sorte que ce soit via la presse ou des invectives, peut-être tenterez-vous, peut-être pas ce soir, de me couper la parole, mais il ne serait pas bon pour la démocratie.

Aussi, il n'en reste pas moins que la vérité, Monsieur DUGUA, a trois propriétés. La vérité consomme tout, le feu de la vérité purifie tout et la vérité rend libre. Notre groupe a déposé dans les temps qui nous sont impartis jeudi soir trois questions orales et un vœu, je ne suis pas sûre, en tout cas après ce que j'ai lu dans la presse, que nous les aborderons ce soir et c'est votre droit de les repousser.

Ces trois questions orales, vous faites partie de cette majorité maintenant que vous en êtes à la tête, cela fait cinq mois que nous n'avons pas de réponse. Tout d'abord et je reviendrai dessus avec la plus grande des sérénités, celle qui vous a perdu, c'est l'affaire des vœux 2023 à l'Arena.

Vous avez menti et vous en portez aujourd'hui la charge, Monsieur DUGUA, puisque depuis le 1^{er} février, oui, encore, j'entends souffler, nous attendons toujours la totalité des factures. Votre prédécesseur avait déclaré avoir dépensé, je cite, 38 000 € plus la location du sol, ce qui nous menait à 54 000 €, mais il n'en est rien puisque nous dépassons aujourd'hui les 80 000 €.

A l'heure où je vous parle, cette majorité ne m'a toujours pas fourni les factures du restaurant municipal, des frais d'installation et de remise en état de la salle de l'Arena, de droit de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) comme j'ai pu le voir dans les factures 2019, etc.

Votre responsabilité est immense, car je sais que cette vérité vous a formé en colère. En revanche, dépenser de l'argent et beaucoup d'argent, pour le moment, ce n'est pas un crime, mais vous avez menti. Les élus d'opposition de la liste n'étaient pas invités, ça, c'est plus problématique au

regard du tribunal administratif. En revanche, Monsieur BAKLI, ex-membre de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), Conseiller municipal de Saint-Étienne était invité.

Les actions, nous les avons poursuivies, car nous faisons ce que nous disons. Nous avons saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) qui nous a donné à maintes et maintes fois raison pour obtenir la liste des invités, les factures des vœux 2019 et qui est saisi pour tout un tas d'autres documents. La Commission régionale des comptes ouvre une enquête également et a été saisie du dossier, sur les vœux, je parle bien et bientôt, je signalerai ces agissements au tribunal administratif (TA), car des vœux privés dans des temps de disette où on demande à chacun de faire des efforts et de se serrer la ceinture sont parfaitement scandaleux.

La deuxième question orale concernera les dîners privés de votre majorité, je vous refais l'histoire, parce que vous semblez avoir la mémoire courte, vous trompez les doigts dans le pot de confiture, le 26 juin 2023, après la séance du Conseil municipal, à un petit buffet entre amis, un soir de conseil. Madame VILLEDIEU ici présente m'explique que c'est son anniversaire, soit, et me promet les factures dès le lendemain. Nous sommes aujourd'hui quelques mois plus tard et je n'ai évidemment rien.

J'ai demandé à fêter mon anniversaire ce soir, puisque dans deux jours c'est le mien et vous vous êtes fendus d'un courrier, ne comprenant même pas que j'essayais par-là de vous coincer et vous vous êtes trahis, vous m'avez répondu, je cite, par un courrier officiel Monsieur CADEGROS : « *Votre demande de fêter votre anniversaire nous est bien parvenue et nous ne pourrions pas y faire droits* », donc je n'ai pas le droit, mais vous oui. C'est extraordinaire : « *Nous veillerons à ce que ce genre d'événements ne se déroule pas* ». Je vous avoue ne pas avoir bien compris ou alors ne se déroule plus, mais vous vous seriez trahis hormis des rassemblements organisés dans le prolongement de réunions de travail, mais réduits à la présence des participants aux réunions.

Si je vous suis, les soirs de conseil, nous sommes tous ici ce soir participants à une réunion et s'il y avait un buffet, vous seriez tous invités puisque la dépense du denier public doit profiter à tout le monde et pas à une minorité.

Je vous ai demandé les factures de la ligne réception le 22 mai 2023, je vous ai demandé tout un tas de choses que je n'ai jamais obtenues et j'ai été obligée de saisir la CADA, cela augmente terriblement la défiance, vous entendrez.

Je me suis procuré moi-même des factures auprès des commerçants qui ont subi des intimidations. J'ai appris également qu'un membre de l'opposition ici présent vous avait surpris il y a trois ans, un soir de conseil, il était furieux, Monsieur MINNAERT ici présent.

Oui, vous n'avez pas une majorité triomphale qui dispose à vos côtés d'un soutien indéfectible, puisque tout cela se fissure et les gens parlent. Les élus de votre majorité parlent et il y a un bon nombre de personnes qui en ont marre d'être maltraitées, de recevoir des petits *tupperwares* à la fin de vos gueuletons pour services rendus, c'est abject.

M. le Maire : Madame SURPLY, ce serait bien de conclure, car ça fait plus de cinq minutes que vous avez la parole. S'il vous plaît, je vous demanderais de conclure et puis veuillez poser des questions. Je vous ai coupé poliment, je vous demande juste, Madame SURPLY de m'écouter. S'il vous plaît, finissez votre propos, vous êtes en train de lasser, Madame SURPLY, tout le public venu nombreux que je remercie, du conseil municipal. Finissez s'il vous plaît et vite.

Mme SURPLY : C'est important qu'il sache quand même. Le troisième volet, ce sont les places de *match* de *basketball*. J'ai demandé à la majorité, Mesdames et Messieurs, des comptes puisque Monsieur DUGUA qui est le Maire ici présent aujourd'hui raconte à tout le monde que j'ai des places de *match* de *basketball* alors que je n'en ai jamais vu la couleur. J'ai appris par la voix de votre cabinet, à moitié sabré, qu'il y avait un marché public et j'ai demandé la copie du marché public il y a des mois et je ne l'ai jamais reçu.

Je saisisrai la CADA, j'irai au tribunal, ne vous inquiétez pas. Vous savez, la vérité consume tout, mais elle purifie. Aujourd'hui, je fais un appel aux membres de votre majorité. Vous savez, il y a des dépenses qui sont honteuses et il y en a qui sont illégales et vous le savez.

Donc, je demanderai à certains de se désolidariser, sinon, vous serez dans ce *package* et je finirai, car je vous sens déjà très impatient, je sais votre jeune âge, mais il faut savoir attendre un petit peu.

M. le Maire : Ne vous inquiétez pas, je fais preuve de calme, je ne suis jamais en colère Madame SURPLY, donc s'il vous plaît, finissez vite, car là, ceux que vous êtes en train de mettre en colère, ce sont les collègues et surtout le public qui est présent.

Mme SURPLY : C'est mon droit le plus strict de pouvoir exprimer mon avis sur l'élection du nouveau maire, pardon. La vérité purifie tout, il est temps que ceux qui ont vu cela se désolidarisent, sinon, vous serez complices. Je vous rappelle que les détournements de fonds publics, s'il en est, sont punis par la loi.

Conclusion, car je vous sens très impatients, entre les 80 000 € de vœux, les 20 000 € de dîners privés estimés environ par an, les places de *match*. Vous m'avez dit qu'il y avait 40 000 € de places de *match* pour un marché public qui est à partir de 40 000 €. En plus, il y a autre chose, nous sommes à 140 000 € de dépenses pour vos bons plaisirs.

Je vous pose la question, car je ne sais pas si vous aurez un jour le courage de me répondre, mais vous savez, l'espoir fait vivre : quand allez-vous nous donner les factures ? Les habitants, les contribuables le réclament, c'est maintenant de grès ou de force, car vous savez que de toute façon, ce sera public.

M. le Maire : J'ai l'impression que Madame SURPLY a peut-être loupé sa vocation. Merci pour vos propos, mais vous savez Madame SURPLY, un mensonge ne devient jamais une vérité.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est rempli d'émotions, vous vous en doutez bien, que je prends la parole en tant que nouveau maire de notre ville de Saint-Chamond. C'est un grand honneur, c'est une fierté, mais avant tout, une charge que j'entends assumer avec vous tous, en y consacrant toute mon énergie et toute ma passion pour Saint-Chamond.

Permettez-moi une pensée particulière ce soir pour mes parents ici présents, ils m'ont appris la vie, le sens des valeurs, ils partagent aujourd'hui avec moi ma joie, je leur rends hommage et les remercie du fond du cœur.

Merci à vous, mes chers collègues, de m'avoir accordé votre confiance. Nous travaillons ensemble depuis bientôt dix ans, pour la plupart, vous me connaissez tous bien et vous avez mesuré la force de mon engagement et la profondeur de mes convictions et pour ceux qui n'ont pas fait ce choix, qu'ils sachent que je mettrai tout en œuvre pour gagner leur confiance.

La confiance, Hervé REYNAUD me l'a accordée dès 2014 en me choisissant alors que j'avais un tout petit peu plus de 19 ans pour intégrer son équipe municipale. Tout d'abord délégué à la jeunesse de 2014 à 2020 et puis sur les élections municipales de 2020 en me confiant un poste de Maire adjoint aux Sports.

Il n'a pas pu être là aujourd'hui, déjà accaparé par son mandat de sénateur, c'est dommage, mais ça rend plus facile finalement l'hommage que je tiens à lui rendre. Il a été un bon maire malgré ce que certains peuvent dire et penser. Aimé et respecté par une grande partie de nos concitoyens qui d'ailleurs en 2020 l'ont élu dès le premier tour de scrutin. Il a été apprécié par ses collègues élus qui lui ont confié la présidence des Maires de la Loire. A Saint-Étienne Métropole, il a fait l'unanimité des élus face aux difficultés que l'on connaît.

Son élection au Sénat lui donne une dimension nouvelle, nul doute qu'il saura en faire profiter notre territoire tout entier. A ses côtés, j'ai appris la vie publique et l'engagement d'élus.

Régis CADEGROS, Premier adjoint a rappelé tout à l'heure le bilan de ses dix années au service de notre commune et de ses habitants. Notre ville est sur de bons rails et je compte bien poursuivre avec les collègues de la majorité cette trajectoire. Le plan de mandat que nous avons proposé en 2020 et qui finalement a reçu l'aval d'une grande majorité de Saint-Chamonais sera scrupuleusement poursuivi. Je m'engage avec la majorité municipale à tout mettre en œuvre pour qu'il soit réalisé d'ici la fin de notre mandat.

Régis a parlé tout à l'heure de ce qu'on avait fait depuis 2014 et j'aimerais maintenant vous parler d'avenir. En parlant d'avenir, dans les prochaines semaines et les prochains mois, de nombreux projets vont voir le jour. Je pense particulièrement aux rénovations de bâtiments patrimoniaux, cher François, avec les futurs travaux de l'Hôtel-Dieu, chère Andonella, qui accueillera les services municipaux et des associations saint-chamonaises, mais aussi la suite de la concertation sur l'église Notre-Dame qui nous tient à cœur.

J'ai en tête aussi la rénovation urbaine, cher Jean-Luc, comme la place Île-de-France, les abords nord de Novaciéries ou bien encore la place Neyrand à Saint-Julien, mais aussi, cher Abila, le Centre social d'Izieux-le-Creux qui fera peau neuve et la transformation du complexe Vincendon.

Je n'oublie pas, chère Sylvie, les écoles de Chavanne et du Châtelard dont les travaux attaqueront d'ici la fin de l'année 2024 ou au début de l'année 2025.

Nous devons aussi continuer à développer la proximité du quotidien. Finalement, n'est-ce pas le rôle de l'élu local ? Que ce soit avec :

- la propreté, cher Pierre ;
- le commerce, chère Stéphanie ;
- la vie associative, chère Andonella ;
- la culture, chère Sandrine ;
- bien évidemment l'économie locale, chère Aline et cher Jean-Marc ;
- la transition écologique qui nous tient à cœur et qui tient aussi à cœur à Bruno CHANGEAT ;
- l'agriculture, cher Daniel, et bien évidemment, vu le contexte, chargé de la sécurité.

Mais aussi, nous aurons à cœur d'évoquer bien d'autres domaines avec un seul objectif, le lien social entre les Saint-Chamonais.

Il est indispensable de faire entendre notre voix à Saint-Etienne Métropole, Jean-Luc l'a dit tout à l'heure, c'est pourquoi, comme vous le savez tous, ne pouvant pas siéger au sein de cette structure en qualité de membre de droit de vote, je fais totalement confiance à nos huit collègues en place et d'ailleurs, ce groupe sera enrichi par Bruno CHANGEAT qui représentera notre ville.

Pour Métropole, je proposerai Régis CADEGROS à la vice-présidence comme je m'y étais engagé en espérant être suivi par notre commune, deuxième ville de Saint-Étienne Métropole, pour qu'elle soit correctement représentée.

Je souhaite aussi la bienvenue à Juliette BOULLIAT qui vit aujourd'hui ses premiers moments d'élus, elle représente la jeunesse, je partage son émotion, car finalement, dix ans plus tôt, j'étais à ta place et je vivais la même expérience. Oui, chers collègues, la roue tourne.

On dit souvent dans le sport, on ne change pas une équipe qui gagne, c'est pourquoi je vais proposer au vote dans les points suivants la même liste de 12 adjoints avec les mêmes délégations que précédemment. Bien évidemment, il y aura un petit changement, c'est l'arrivée de Daniel FAYOLLE pour me succéder comme adjoint en charge de la politique sportive et d'ailleurs, Daniel, j'en profite pour te souhaiter une belle réussite dans cette délégation époustouflante.

Vous l'avez compris, chers collègues, je tiens à ce que passage de témoin se fasse sans heurt ni turbulence, ceci dans l'intérêt général et pour la bonne tenue de notre assemblée. Je demande à la majorité municipale de continuer avec détermination et enthousiasme, chacun dans sa délégation, à dérouler le programme sur lequel nous avons été élus en 2020. Cela passe par une collaboration permanente avec les services municipaux et une écoute attentive de notre population. Je demande à l'opposition d'avoir une attitude qui rehausse le débat, opposer des idées, s'opposer à des projets, c'est faire fonctionner la démocratie, attaquer des collègues par des allusions, des fausses informations, c'est dévoyer la démocratie.

A la lecture de la presse du jour, je ne peux pas rester silencieux. Je répondrai à mes collègues de gauche et écologistes : sont-ils habilités à juger la manière dont fonctionne le groupe de la majorité en interne ? Ils sortent de leurs rôles et pour parler populaires, se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Nous n'avons pas cherché à savoir comment s'est faite la candidature de Madame SIMONIN-CHAILLOT, ce n'est pas notre problème.

Je ferai à Madame SURPLY une réponse en forme d'interrogation : ne s'intéresser à la ville de Saint-Chamond que pour dénigrer, suspecter, contrôler, est-ce enrichir le débat, est-ce placer les Saint-Chamonnais au cœur de vos préoccupations ? Non, Madame SURPLY, je ne le pense pas.

Je m'adresse enfin à la Direction générale des services pour que dans le moment de transition, ils répercutent à l'ensemble du personnel ma totale confiance pour la bonne marche de notre institution.

Enfin, mes chers collègues, je suis très conscient que cette élection en interne suite au départ d'Hervé REYNAUD n'a pas la même légitimité que celle du maire élu au suffrage universel, par l'ensemble de la population bien évidemment. Cela me pousse aujourd'hui à la modestie, mais paradoxalement, cela me donne une énergie supplémentaire, car le vrai rendez-vous sera en 2026 pour les prochaines élections municipales et je compte bien amener à la victoire la majorité municipale qui travaille avec moi.

Enfin, je terminerais sur cette phrase : rassurer, rassembler, réussir seront les maîtres-mots de mon action pour les deux ans et demi de mandat à venir. Je vous remercie.

Monsieur MINNAERT, l'élection du maire n'apporte pas débat, donc je propose que l'on continue.

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, s'il vous plaît, vous êtes intervenu, laissez-moi parler, s'il vous plaît.

Monsieur MINNAERT, se respecter, c'est s'écouter. S'il vous plaît.

Monsieur MINNAERT, déjà, on ne donne pas d'ordre, on demande, s'il vous plaît, gentiment. Vous savez, Monsieur MINNAERT, la politesse paye.

Monsieur MINNAERT, s'il vous plaît, calmez-vous, restez zen. Je propose de vous donner la parole, pour un moment court, s'il vous plaît, sinon, je serais obligé de vous couper le micro.

Merci, Monsieur MINNAERT.

Intervention hors micro

M. le Maire : Allez, Monsieur MINNAERT, c'est à vous.

M. MINNAERT : Ça commence bien déjà si on commence à avoir des problèmes pour s'exprimer.

On ne s'est pas du tout mêlé de qui vous avez choisi, ça, c'est votre problème. Vous êtes venus évoquer dans la presse votre procédure. A ce moment-là, si vous venez en parler publiquement, il est normal qu'on s'en mêle et on n'a pas dit telle personne est mieux que telle autre, c'est votre problème. Vous ne l'avez jamais entendu dire de notre part.

Par contre, il est vrai que la personne qui a peut-être été choisie par cette majorité pose effectivement question, pour quelqu'un qui est arrivé en troisième position lors d'une élection nationale.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, j'ai eu le courage d'y aller. Merci, on va passer. Si Madame MASSARDIER veut dire un mot.

Madame MASSARDIER, à vous la parole.

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, s'il vous plaît, devant ce public nombreux venu nous voir avec sympathie pour tous.

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, vous partez sur des choses.

Monsieur MINNAERT, restez zen.

Intervention hors micro

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT. La parole est à Madame SURPLY.

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Voulez-vous que je demande une suspension de séance, très cher confrère ?

M. MINNAERT : Très bien, on va demander une suspension de séance.

Mme SURPLY : Elle est de droit.

M. le Maire : Elle est de droit, suspension de séance accordée.

Suspension de séance – Reprise

M. le Maire : Chers collègues, s'il vous plaît, je vous propose que tout le monde regagne sa place.

Pour ceux qui sont partis, si le public aussi, s'il vous plaît, peut regagner sa place que l'on reprenne les débats.

Chers collègues, si vous pouvez prendre place, s'il vous plaît.

Allez, chers collègues, je vous propose qu'on reprenne les débats au sein de l'hémicycle municipal en commençant et s'il vous plaît Monsieur MINNAERT, je vous demande de faire preuve de bon sens, s'il vous plaît, sur votre intervention. Allez, je vous donne la parole.

Pardon, excusez-moi, je vous ai coupé le micro involontairement, Monsieur MINNAERT, excusez-moi. J'apprends à tapoter sur l'écran. Merci.

M. MINNAERT : A la reprise, je suis surpris, c'est que vous laissez l'expression longue à l'extrême droite à l'assemblée, mais quand les écologistes veulent s'exprimer, vous leur coupez la parole dès le départ, c'est absolument scandaleux, ça montre déjà quelles sont les alliances que vous pourrez avoir.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, ne faites pas de supposition, s'il vous plaît, allez droit au but. Merci.

M. MINNAERT : Je ne vous ai pas demandé de me couper.

Quand je m'exprime, je ne vous demande pas de me couper, je ne vous coupe pas.

M. le Maire : Vous avez fait ça pendant dix minutes tout à l'heure, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je constate que la démocratie a son importance, le fait d'avoir un isolement a permis au moins à deux personnes d'être un peu plus courageuses et de pouvoir s'exprimer, c'est un signe. Ça veut dire que dans cette majorité, il y a quand même des gens qui ont une certaine conscience, c'est de dire que même s'ils pouvaient être pour vous, il n'y a pas de problème, mais c'est la méthode et nous l'attaquons. Ce n'est pas sur le choix du candidat qui est fait, c'est sur la méthode. Ce qu'on constate aussi, c'est que ce soir, par l'intervention de Monsieur DEGRAIX,

mais aussi par un vote blanc et un vote de ce dernier, ça exprime aussi que ça a choqué des membres de votre majorité. Ce n'est pas simplement l'opposition qui est choquée, ce sont aussi des gens qui sont d'accord avec votre projet, mais qui trouvent que la méthode employée pose problème. La démocratie est indispensable à tous les niveaux.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT. Madame MASSARDIER, je vous donne la parole.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Merci. Je voulais simplement reprendre très calmement, mais vous ne pouvez pas demander à la fois à l'opposition de rehausser les débats et de pouvoir discuter de manière sereine, si vous ne supportez pas qu'elle s'exprime. En plus, je voudrais reprendre par rapport à ce que vous avez dit sur nos interventions dans la presse.

Nos interventions dans la presse ont été motivées simplement par ce qui est paru, par la prise de position de Monsieur REYNAUD dès le lundi, lendemain du vote aux sénatoriales et c'est cette rapidité d'annonce qui nous a fait réagir et aussi le fait qu'on soit choqué, mais le fait aussi que notre manière de réagir a été entendue par beaucoup de Saint-Chamonais, c'est-à-dire que dès le lundi, le mardi, le mercredi, dans la ville de Saint-Chamond, on a été beaucoup interrogé sur ce comportement. C'est vraiment ça et quand je parle de manque de démocratie, c'est ça qui me tient à cœur et je crois que c'est à relayer par beaucoup d'autres groupes et en tout cas, j'espère qu'on pourra s'exprimer correctement et continuer.

Je ne supporte pas quand on n'écoute pas quand je parle, je suis désolée, c'est peut-être un peu prétentieux.

M. le Maire : J'ai écouté, Madame MASSARDIER et vous aurez bien évidemment le droit de vous exprimer, vous terminez vos propos par-là, vous aurez bien évidemment le droit de vous exprimer dans cet hémicycle.

Je pense que la parole a toujours été libre de la part, à la fois de la majorité et à la fois de l'opposition dans cet hémicycle.

Si vous avez l'occasion de regarder d'autres conseils municipaux d'autres communes, croyez-moi, il n'y a pas autant parfois de liberté d'expression pour les oppositions.

Intervention hors micro

M. le Maire : Madame MASSARDIER, on ne va pas faire du ping-pong. Non, ce n'est pas un débat, Madame.

Madame SURPLY, à vous la parole.

Mme SURPLY : Je vous remercie. Dans ce cas-là, un peu triste de demander une suspension de séance.

Vous nous avez interpellés, pour rappeler à ceux qui nous suivent, on a le droit de vous répondre quand vous nous interpellez. Vous nous expliquez que nos interventions ne sont pas forcées de proposition, nous vous en avons fait et vous les avez systématiquement repoussées et c'est bien de dommage.

Je déplore qu'à votre début de mandat ça soit un tel fatras, une telle désorganisation, c'est dommage, ça ne donne pas une belle image de la ville. En revanche, j'ai une question à vous poser, je n'en aurais qu'une : vous avez remercié les services en début de votre intervention, je

voulais savoir si c'était dans vos habitudes et que vous trouviez correct que par le biais de la Direction générale des services, vous préveniez 600 agents communaux que s'ils le veulent, ils ont le droit de ne pas recevoir un élu qui voudrait leur demander des informations ?

C'est vrai que c'est très désagréable quand vous parlez à Monsieur MONTÈS, Monsieur DUGUA.

C'est votre élection, aujourd'hui, vous portez la responsabilité de tout ce qui a été fait, d'accord, et vous n'avez pas répondu en tant que maire adjoint de la commission des Sports.

M. le Maire : Ne vous inquiétez pas, j'assumerai mes responsabilités, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Vous me coupez la parole, vous faites ça, car je suis une femme ?

M. le Maire : Non, pas du tout. Je ne vous coupe pas la parole. Ça y est, on n'avait pas eu le coup du sexisme. Bravo, Madame SURPLY, c'est triste.

Mme SURPLY : Pour un républicain, couper la parole, ce n'est pas bien.

Je trouve que ces techniques qui peuvent être qualifiées de méthodes un peu mafieuses, entre nous soit dit, mais déposez plainte, allez-y, je vous en prie.

De dire à 600 agents en espérant qu'ils ne vont pas s'en plaindre, que si un élu demande des informations – c'est marrant, je ne me sens pas du tout visée – ils ont le droit de ne pas recevoir cet élu, c'est vraiment sympa de votre part pour commencer votre mandat de leur demander de respecter la loi.

M. le Maire : Tout à fait, il faut s'appliquer à soi-même ce que l'on applique aux autres, Madame SURPLY.

Je vous propose de passer à la délibération suivante, la délibération n° 3, chers collègues, la détermination du nombre des adjoints.

DL2023.0143. DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. le Maire : Comme vous le savez, la ville de Saint-Chamond fait partie des communes de plus de 20 000 habitants et on peut prétendre à 10 % de l'effectif du conseil municipal, ce qui fait 11 adjoints. On a une élue qui est Aline MOUSEGHIAN, une adjointe de conseil de quartier, ça nous permet d'avoir 10 % de plus, ce qui porte le nombre d'adjoints à 12 et je vous demande :

- d'approuver cette proposition de maintenir à 12 le nombre d'élus.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Nous ne voterons pas cette possibilité d'étendre le nombre d'adjoints, la loi permet d'augmenter le nombre d'adjoints, car la Commune dispose de conseil de quartier. Or, on a pu constater que l'animation de ces conseils de quartier n'en fait pas de véritable conseil de quartier. La plupart du temps, vous présentez sous couvert de concertation des projets quasiment aboutis, ce n'est pas notre conception de la démocratie locale qui doit être au plus près des citoyens.

Nous considérons que la Commune n'a pas besoin de dépenser davantage pour augmenter le nombre d'adjoints dans ces conditions.

M. le Maire : Aline MOUSEGHIAN, Madame SIMONIN-CHAILLOT vous répondra. Si vous le permettez juste, je donne la parole à Madame MASSARDIER, comme ça, on fera une réponse globale après à toutes les questions. Vous avez la parole.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Nous ne voterons pas non plus cette délibération. Simplement, car effectivement ce sont des dépenses en plus et que les dépenses en plus à faire à l'adresse des quartiers seraient certainement plus nécessaires et fléchées de manière plus productive, si on augmentait les moyens de ces conseils de quartier et puis si on les respectait dans leur décision, dans leur proposition et dans leur choix par rapport à la Ville.

M. le Maire : Merci, Madame MASSARDIER. Je propose peut-être qu'Aline MOUSEGHIAN...

Ne bougez pas, je donne la parole à Madame SURPLY et après, Aline MOUSEGHIAN pourra vous répondre.

Mme SURPLY : Tout pareil que mes confrères de gauche et d'extrême gauche une fois n'est pas coutume, les dépenses supplémentaires, nous voterons contre, n'est-ce pas, et je réitère mon vœu aussi : les factures. Merci.

M. le Maire : Merci, Madame SURPLY. Aline MOUSEGHIAN.

Mme MOUSEGHIAN : Merci, Monsieur le Maire. Madame MASSARDIER, je trouve que c'est quand même relativement insultant vis-à-vis des conseils citoyens de quartier que de dire que finalement, ça ne sert à rien, qu'on ne fait rien pour eux.

Franchement, aujourd'hui, on accompagne les conseils citoyens de quartier, avec Francis NGOH NGANDO et l'objectif d'un conseil citoyen de quartier est aussi de mettre en place des actions citoyennes et on les aide à monter des actions dans ce sens-là.

Il faut aussi venir un petit peu sur le terrain au niveau des membres de l'opposition, quand les conseils citoyens de quartier font des animations pour voir qu'ils sont impliqués et que cette implication est importante. Francis pourra aussi vous dire.

Samedi, nous étions à Chavanne pour *l'escape game*, c'est la deuxième édition. C'est quelque chose de formidable, une action citoyenne qui a permis de générer des bénéfices qui seront reversés au téléthon, ce sont des choses réelles.

Sur la Croix-Berthaud, on a aidé le conseil citoyen de quartier à remonter le jardin partagé. Aujourd'hui, c'est une vraie réussite. On a doublé la parcelle aujourd'hui puisqu'il y a aussi un travail avec l'école et sur le centre-ville, il y a aussi des actions. Dernièrement aussi, par rapport à la semaine du développement durable, nous avons eu deux ateliers, un sur Fonsala et un sur Novaciéries où là aussi les conseils citoyens de quartier ont répondu présents.

Je pense qu'il y a une réelle dynamique qui a été remise en place. Les années Covid n'ont pas aidé, je l'avoue, il a fallu remobiliser. Aujourd'hui, les actions sont présentes, nous faisons des réunions régulières, semestrielles avec mes collègues qui viennent répondre à toutes les questions qui sont posées. On met en place lors des traitements de la demande des actions qui remontent aussi des conseils citoyens de quartier.

Je pense qu'il y a un réel besoin de ces conseils citoyens de quartier qui sont un relais sur la ville de Saint-Chamond et nous œuvrons là-dessus. Alors, dire que finalement ça ne sert à rien, que c'est des dépenses supplémentaires. Le 12^{ème} adjoint est pris sur le budget de la Commune au niveau des élus et c'est vrai, et avec Francis NGOH NGANDO et Monsieur le Maire, nous avons voulu avoir aussi un petit budget pour permettre de mettre en place certaines actions, dont des actions aussi de permettre à l'ensemble des conseils citoyens de se rencontrer.

Une fois par an, nous mettons en place une réunion où chacun peut venir s'exprimer et partager. On a voulu les former, très important aussi, puisqu'ils étaient vraiment en demande. Je pense qu'il y a énormément de choses qui sont faites et c'est un réel travail sur le terrain.

Voilà ce que je peux vous dire. Je trouve que c'est un petit peu dommage de dire que ça ne sert, en gros, à rien d'avoir une politique au niveau de la démocratie locale.

M. le Maire : Merci, Madame MOUSEGHIAN. La parole à Monsieur NGOH NGANDO.

M. NGOH NGANDO : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je rejoins ce qu'a dit ma collègue Aline, je trouve un peu condescendant et méprisant ce que vous dites vis-à-vis des conseils citoyens de quartier, car déjà ce sont des personnes qui sont bénévoles, qui s'en donnent beaucoup au travail de notre ville.

Ces conseils citoyens de quartier, nous les avons mis en place depuis 2014-2015, il y avait des choses qui avaient été faites et aujourd'hui ils sont vraiment dans une dynamique de projet.

Ils font des projets, ils présentent pas mal de propositions. Je pense qu'ils méritent d'être soutenus, même de la part de l'opposition. Dire que les conseils de quartier ne servent à rien, je trouve que c'est un peu insultant et ça, je ne peux pas l'entendre. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur NGOH NGANDO.

Je redonne la parole pour peut-être compléter rapidement, Madame MASSARDIER et Monsieur MINNAERT.

Intervention hors micro

M. le Maire : Je vous ai coupé le micro, excusez-moi. Vous pouvez y aller, c'est bon. Excusez-moi, Madame MASSARDIER, il faut que je prenne l'habitude.

Mme MARQUET-MASSARDIER : C'est pour préciser, si vous avez compris, que j'étais contre les conseils de quartier et que je trouvais qu'on leur apportait trop de choses et que ce n'était pas bien, c'est que je me suis vraiment très mal exprimée.

Intervention hors micro

Mme MARQUET-MASSARDIER : Ce que je pense sur les conseils de quartier, pour aller sur le terrain aussi de temps en temps et pour les rencontrer, pas régulièrement, mais en tout cas, en trois ans plusieurs fois et pas toujours les mêmes et on ne va pas en débattre ici, car ce n'est pas le lieu, mais on n'a pas du tout la même notion et aussi des choses qu'on a déjà échangées avec Monsieur DEGRAIX sur l'urbanisme, sur la manière de concerter et la manière de donner la parole aux habitants.

Vous dites très justement ce que vous faites, je ne trouve pas que ce soit horrible, je trouve simplement que ce n'est pas dans le bon sens. Vous dites que vous accompagnez, très bien, je pense qu'il y a une manière de mettre les habitants en action et de les reconnaître là où ils sont qui est différente, c'est là-dessus que je voudrais échanger. Quand je parle de moyens, c'est sur ces moyens de formation, peut-être qu'on peut les nommer « Accompagnement », mais on ne parle pas de la même chose.

Intervention hors micro

Mme MARQUET-MASSARDIER : Vous dites que vous le faites, il faut qu'on en discute ailleurs peut-être. Mais en tout cas, ce n'est pas ma conception de l'accompagnement.

M. le Maire : On va essayer de rester après sur l'élection du nombre d'adjoints, s'il vous plaît, chers collègues.

Monsieur MINNAERT, à vous la parole.

M. MINNAERT : On est bien sur la notion des adjoints, c'est qu'on considère que vous avez des adjoints qui ne servent à rien pour les conseils de quartier et vous venez de nous en donner la démonstration. En gros, vous avez des gens qui sont engagés dans des associations, dans ces conseils de quartier, ils viennent vous dire : « On a besoin d'un peu d'argent » et vous les accompagnez, mais c'est très bien, oui, on est d'accord, mais ce n'est pas ça un conseil de quartier. Vous êtes à côté de la plaque.

Intervention hors micro

M. MINNAERT : Un conseil de quartier, ce sont des gens qui se réunissent pour réfléchir leur ville, comment on va faire l'urbanisme et si nous avons des réticences par rapport à ça, c'est qu'en gros, quand vous êtes dans l'organisation de ces conseils de quartier et que c'est ça qui est mis en place, à ce moment-là, vous arrivez avec un projet tout ficelé. Mais l'exemple même que vous venez de nous donner, c'est l'opposé du conseil de quartier. Je dirais que c'est l'adjoint aux associations qui rencontre les associations, qui voit avec eux, qui les aide dans leur utilisation. C'est aussi vous en tant qu'adjoints, comment vous aidez par exemple les associations à obtenir des subventions comme la Rue des Artistes par exemple, quand vous avez soutenu WAUQUIEZ qui avait diminué ces subventions, qu'il les a remises, mais en fait pour revenir au taux avant. Votre rôle, c'est de savoir comment vous compensez, mais ce n'est pas le rôle du conseil de quartier, c'est le rôle d'un adjoint à l'association.

M. le Maire : Vous débordez. Merci.

M. MINNAERT : Vous comprendrez pourquoi ça ne sert à rien de voter des adjoints pour les conseils de quartier.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT. Vous nous avez quand même fait la démonstration de dire tout et son contraire dans la même phrase. Vous avez commencé par dire : « Ils ne servent à rien » et puis après, vous avez dit que finalement, ils avaient accompagné des conseils citoyens de quartier dans diverses manifestations, je trouve ça assez fort. Peut-être, Madame MOUSEGHIAN, une réponse rapide et puis on pourra acter le nombre d'adjoints, s'il vous plaît.

Mme MOUSEGHIAN : Juste pour conclure, car on ne va pas faire le débat des conseils citoyens de quartier ce soir. Simplement, venez à la prochaine commission qu'on va mettre en place et à ce moment-là, vous verrez qu'effectivement il y a un réel travail, il y a aussi l'implication des conseils citoyens de quartier dans la concertation citoyenne qui peut y avoir sur les différents projets qu'on a pu avoir. Je vous invite vivement à venir à la prochaine commission et nous débattons de tout ça ensemble. Merci.

M. le Maire : Merci. Monsieur MINNAERT, je pense qu'on a assez discuté des conseils citoyens de quartier, je propose peut-être d'en parler juste après le Conseil municipal.

Intervention hors micro

M. le Maire : S'il vous plaît, Monsieur MINNAERT. Je remercie le travail d'Aline MOUSEGHIAN et de Francis NGOH NGANDO sur les conseils citoyens de quartier et c'est vrai qu'il y avait une belle manifestation samedi à Chavanne en partenariat aussi avec les habitants de Chavanne et puis l'Associathon aussi et un petit complément d'information. Bien évidemment que l'enveloppe générale... Monsieur MINNAERT, s'il vous plaît

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, la seule personne énervée, c'est vous.

M. MINNAERT : Pas du tout, vous savez, on n'est pas du tout énervé, nous sommes vifs dans nos combats, vous voyez. Nous avons une notion par rapport à vous.

Intervention hors micro

M. le Maire : Je rappelle que dans l'enveloppe globale, nos indemnités d'élus, le 12^{ème} adjoint est pris dans l'enveloppe globale.

Je propose de mettre au vote le nombre d'adjoints. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 6 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire : Délibération n° 4, c'est l'élection des adjoints.

Je vous rappelle bien évidemment que les adjoints sont élus au scrutin secret de la liste de la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Bien évidemment, chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La majorité vous a proposé une liste de 12 adjoints qui est sous les sous-mains. Si l'opposition souhaite présenter une liste d'adjoint, je vous remercie de me la remettre dans les deux prochaines minutes et puis sinon on passera bien évidemment au vote.

Je propose qu'on n'utilise pas l'isoloir, si certains souhaitent l'utiliser, vous pouvez. Nous avons relu la jurisprudence qui dit que ce n'est pas obligatoire que tous les élus passent par l'isoloir. Je vous remercie, chers collègues. Vous pouvez voter.

Vote

M. le Maire : Je vous propose que pour éviter les déplacements on fasse tourner l'urne.

Nous allons reprendre les assesseurs de l'élection du maire, une fois que l'urne aura circulé, si Madame SURPLY et Monsieur DECLINE peuvent se rendre au centre de l'hémicycle pour le dépouillement. Merci.

Vote

M. le Maire : Je remercie peut-être les services de commencer à faire tourner l'urne.

Vote

M. le Maire : Je remercie, Madame SURPLY et Monsieur DECLINE de rejoindre le centre de l'hémicycle pour le dépouillement. Merci.

Dépouillement des bulletins de vote

M. le Maire : Merci aux assesseurs qui ont accompagné nos services pour le dépouillement.

Je vous propose de vous apporter le résultat du scrutin :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1 ;
- nombre de votants 38 ;
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4 ;
- nombre de suffrages blancs : 1 ;
- nombre de suffrages exprimés : 33 ;
- majorité absolue du coup : 17.

La liste de la majorité obtient 33 voix. Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Régis CADEGROS.

Applaudissements

M. le Maire : Chers collègues, nous allons procéder à une suspension de séance d'une petite dizaine de minutes pour la signature des procès-verbaux que chaque élu ait bien le temps de signer. Je vous remercie.

Suspension de séance

M. le Maire : Chers collègues, je vous propose de reprendre la séance pour que l'on termine ce conseil municipal d'installation.

S'il vous plaît, chers collègues, si vous pouvez regagner vos places. Si le public aussi peut regagner sa place, s'il vous plaît.

C'est bon, tout le monde a regagné sa place ? Je vous propose, chers collègues, que l'on reprenne la séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

M. le Maire : Tout d'abord, dans un premier temps, je vous propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Il était joint normalement à la convocation de ce soir.

Intervention hors micro

M. le Maire : Je me tourne vers le secrétariat général et Monsieur MONTÈS. Normalement, tout a été transmis.

Intervention hors micro

M. le Maire : Apparemment, ça a été envoyé, on va quand même vérifier, Monsieur MONTÈS, DGS, va vérifier tout ça. On peut le mettre aux voix, si vous en êtes d'accord, comme ça on peut avancer durant la séance.

Qui s'oppose ? Deux oppositions : Madame SURPLY et Madame ROBERT.

Des abstentions ? Quatre abstentions. C'est adopté à la majorité. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 4 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER ; 2 contre : Mme Nathalie ROBERT, Mme Isabelle SURPLY).

DL2023.0144. ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire : Le point n° 5, au niveau de l'administration générale : la délégation d'attributions consentie au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de déléguer au Maire ou en cas d'empêchement ou d'absence du Maire au premier adjoint, Régis CADEGROS, pour la durée du mandat les pouvoirs prévus par l'article que je viens de vous citer ;
- et d'autoriser le Maire à déléguer aux fonctionnaires dans les conditions de l'article que je viens de vous citer la signature.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Six abstentions. Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

DL2023.0145. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER – REPRESENTATION DE LA COMMUNE – DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire : Dossier n° 6 : les représentants de la Commune au niveau du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire y siégeait, il nous est demandé d'élire deux titulaires et deux suppléants suite à la démission d'Hervé REYNAUD en tant que Conseiller municipal et Maire de la Commune de Saint-Chamond.

La liste de la majorité vous propose comme candidats titulaires : Axel DUGUA, Régis CADEGROS et comme candidats suppléants : Béatrice COFFY et Bruno CHANGEAT.

Y a-t-il des candidats dans les rangs de l'opposition ? Ça n'a pas l'air, très bien.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Merci, chers collègues. Adopté à la majorité.

Résultat du vote : A l'issue du vote à main levée, avec 33 voix pour et 6 abstentions (Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, Mme Isabelle SURPLY), sont donc élus à l'unanimité en tant que représentants de la Commune au sein du syndicat Intercommunal du Pays du Gier :

Titulaires : M. Axel DUGUA et M. Régis CADEGROS

Suppléants : Mme Béatrice COFFY et M. Bruno CHANGEAT.

DL2023.0146. CREATION D'EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET ET DETERMINATION DU PLAFOND DES CREDITS AFFECTES A CES EMPLOIS

M. le Maire : Enfin, le dossier n° 7 : la création d'emplois de collaborateurs de cabinet et la détermination du plafond des crédits à ces emplois.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer à deux le nombre de collaborateurs de cabinet comme c'était le cas actuellement ;
- d'inscrire les crédits au budget dans la limite du montant pouvant être attribué pour ces deux emplois ;
- et d'imputer les dépenses au budget général de la Ville de l'exercice en cours, chapitre 012.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je voudrais adresser mes remerciements au cabinet, car c'est bien aussi d'expliquer que quand la mandature finit, les postes de directeurs de cabinet finissent avec eux. Je suis un peu attristée, car Madame CORRIERAS m'a fait ses adieux et je voulais lui témoigner ma sympathie, car même si on a eu des frictions sur des sujets politiques ou administratifs, elle n'a jamais dépassé son devoir de réserves et je voulais lui rendre hommage devant vous en lui remerciant pour sa fidélité, d'avoir toujours bien fait son travail. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame SURPLY. En effet, saluer le travail des deux directeurs de cabinet d'Hervé REYNAUD durant ces près de dix dernières années.

Qui s'oppose ? Personne ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Concernant les questions orales et les vœux éventuels, vu ma prise de fonction récente, il faut bien évidemment que j'étudie tous ces dossiers en profondeur. Je propose au Conseil municipal de les repousser au prochain conseil du 4 décembre.

Pour vous donner quelques dates prévisionnelles sur les prochaines séances :

- le prochain Conseil municipal aura lieu le 4 décembre 2023 ;
- il y en aura le 22 janvier 2024 ;
- et un autre le 18 mars 2024.

Je vous remercie tous de votre présence, remercier aussi le public nombreux ce soir dans la salle du Conseil municipal et la séance est clôturée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt heures cinquante minutes (20H50)

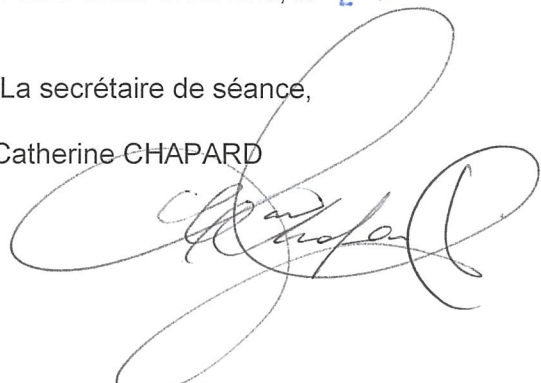
Date de mise en ligne :

06 DÉC. 2023

Fait à Saint-Chamond, le 24 NOV. 2023

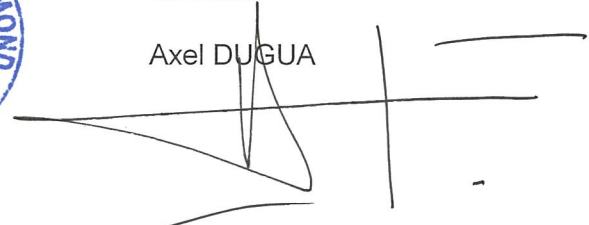
La secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD



Le maire

Axel DUGUA



08 DEC 2023

08 DEC 2023

